



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN LOCAL POUR L'ÉGALITÉ, CONTRE LA HAINE ET LES DISCRIMINATIONS ANTI-LGBTI+ 2024-2026

MÉTROPOLE

GRAND

LYON



**VILLE DE
LYON**

ville urbaine



**CENTRE
LGBTI+
LYON**

**Chaire
LGBTQI+**



**cargo
lyon sport**

SOS homophobie

mu mémoires
minoritaires

sommaire

I.	ÉDITORIAL	03
II.	MÉTHODOLOGIE	04
1.	ÉDUCATION	06
2.	SPORT	10
3.	CULTURE	15
4.	LUTTE CONTRE LES VULNÉRABILITÉS - SANTE.	18
5.	ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES	24
6.	COMMUNICATION ET ACTIONS TRANSVERSES	30

PLAN LOCAL POUR L'ÉGALITÉ, CONTRE LA HAINE ET LES DISCRIMINATIONS ANTI-LGBTI+



Il y a des réalités que l'on ne peut occulter. Des chiffres que l'on ne peut minimiser. La haine persiste et cela se traduit par des actes anti-LGBTI+ intolérables en République, des insultes, des humiliations, des mises au ban, des agressions physiques. Cette violence qui ne s'atténue pas doit être regardée en face. Nous ne pouvons pas accepter que des femmes, des hommes, des personnes non-binaires, des adolescents, des enfants soient marginalisés, humiliés, violentés en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ces actes intolérables, qui bafouent notre promesse républicaine sont à combattre sans relâche, avec des politiques publiques volontaires et courageuses. Il nous faut collectivement être les garants de notre État de droit, le plus solide rempart face à toute forme de haine.

C'est pourquoi ce nouveau plan d'action local est nécessaire. Nous devons redoubler d'efforts pour protéger les

plus vulnérables. Il nous faut poursuivre l'évolution des mentalités et éduquer au respect, à la non-discrimination, à la non-stigmatisation, car la haine d'autrui constitue une entaille profonde à notre pacte social républicain. Elle met à mal nos valeurs héritées de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : la liberté et l'égalité.

Dans la continuité du précédent plan d'action contre les violences LGBTI+phobes de 2020-2023, notre objectif collectif est d'élaborer une nouvelle convention locale 2024-2026, qui répondra aux besoins identifiés sur le territoire concernant les LGBTI+phobies et déclinera les grandes lignes du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+, présenté en 2023.

FABIENNE BUCCIO

Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône

II. MÉTHODOLOGIE

Ce plan local s'inscrit dans une détermination à lutter contre les violences et discriminations LGBTI+phobes sous toutes les formes.

Ce travail vise à décliner à l'échelle locale les **5 axes du plan national** pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ :

1. Nommer la réalité des LGBTI+phobies

2. Mieux mesurer ces actes

3. Garantir l'accès et l'effectivité des droits

4. Sanctionner les auteurs et les actes LGBTI+phobes

5. Développer notre stratégie européenne et internationale

Ce plan est le fruit d'un travail de co-construction ayant impliqué l'ensemble des acteurs locaux :

- La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône,
- Le Procureur de la République, Tribunal judiciaire de Lyon,
- Le recteur de l'Académie de Lyon,
- Le directeur académique des services de l'Éducation nationale du Rhône,
- Le président de la Métropole de Lyon,
- Le maire de la Ville de Lyon,
- Le maire de la Ville de Villeurbanne,
- La gendarmerie nationale,
- La police nationale,
- L'agence régionale de santé,
- Le centre LGBTQIA+ de Lyon,
- La Chaire LGBTQI+ de l'Université Lyon 1,
- Les associations, notamment Fondation le Refuge, SOS homophobie, Cargo, Mémoires minoritaires

Soucieux de l'effectivité de la prohibition prévue par la loi de toute discrimination entre les personnes, notamment en raison de « leurs mœurs, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre »¹, nous avons souhaité travailler de concert afin de renforcer le pilotage des actions ciblant les violences et discriminations LGBTI+phobes au niveau local. Nous souhaitons que cette convention soit une réponse adaptée aux préoccupations locales.

1. Article 225-1 du code pénal, modifié par LOI n°2022-401 du 21 mars 2022

Partant de la précédente convention et dressant le bilan de celle-ci, un consensus s'est dégagé pour articuler cette présente convention autour de thématiques :

1. ÉDUCATION

2. SPORT

3. CULTURE

4. LUTTE CONTRE LES VULNÉRABILITÉS – SANTÉ

5. ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

6. COMMUNICATION ET ACTIONS TRANSVERSES

Chaque thématique a fait l'objet d'un groupe de travail, réunissant l'ensemble des acteurs, et animé par un ou plusieurs référents afin de couvrir l'ensemble des problématiques.

Ce plan d'action est la synthèse de ces groupes de travail, qui se sont échelonnés de septembre 2023 à janvier 2024. Cette convention pour les trois années à venir (2024-2026) a vocation à intégrer de nouveaux signataires, afin de renforcer la lutte contre les violences morales et physiques sur notre territoire.

En vue de pérenniser et d'adapter aux évolutions du terrain le plus d'actions, un suivi sera effectué au sein du groupe de travail constitué pour son élaboration. Un suivi thématique donnera lieu à deux réunions annuelles, avec les acteurs concernés par le dit sujet. Une réunion plénière aura lieu une fois dans l'année, avec tous les signataires et futurs intégrants de la convention afin d'évaluer les dispositifs mis en place au regard des indicateurs définis dans le plan d'actions. Ces derniers seront en mesure d'acter les avancées, et le cas échéant, d'adapter les dispositifs.

A woman with dark hair, wearing a blue and white striped shirt, is smiling and looking at two young girls. The girls are sitting at a white table, playing with colorful geometric shapes like blocks, cylinders, and pyramids. One girl is wearing a grey shirt and the other a pink shirt. The background is dark with some white furniture visible.

1

ÉDUCATION

1. ÉDUCATION

Acteurs :

Établissements scolaires et leurs référents égalité, associations, État, Ville de Villeurbanne, Ville de Lyon.

ACTIONS DE COURT TERME :

1. Action : Validation par l'Observatoire académique de Prévention et de lutte contre les LGBTI+ phobies des vade-mecum d'accompagnement des élèves et des personnels transgenres.

Diffusion des deux vade-mecum auprès des chefs d'établissement du second degré et du second vade-mecum sur l'accompagnement des personnels transgenres auprès des IEN et des directeurs d'école, des services RH (services académique, départemental et RH de proximité).

Indicateurs :

- Diffusion annuelle des deux vade-mecum aux chefs d'établissement du second degré. Diffusion du second vade-mecum sur l'accompagnement des personnels transgenres aux IEN et directeurs d'école ainsi qu'aux services RH dans le cadre du champ professionnel.
- Création de flyers d'accompagnement des élèves et des personnels transgenres en lien avec le centre LGBTI+ diffusés avec les vade-mecum.
- Convention locale à inscrire dans les lettres de la Mission Égalité filles-garçons et de la Mission de Prévention et de lutte contre les LGBTI+ phobies.

ACTIONS DE LONG TERME :

2. Action : Sensibilisation des référents Égalité filles-garçons sur la question des violences et des discriminations LGBTI phobes en vue de mieux sensibiliser, prévenir, repérer et accompagner.

Poursuite de la sensibilisation des chefs d'établissement, des inspecteurs, des conseillers pédagogiques de circonscription, des personnels RH, des CPE. Un temps de co-construction de cette action sera à prévoir afin d'en fixer les contenus et les modalités.

Indicateurs :

- Suivi du nombre de référents sensibilisés
- Évaluation de la qualité des contenus formatifs et de leur transférabilité ainsi que des modalités de formation choisies.

3.1. Action : Intégrer des actions de sensibilisation dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement pour le collège et le lycée en dialogue avec le conseil pédagogique.

Indicateur :

- Présence de la thématique dans les actions d'éducation et de prévention en direction des élèves du secondaire.

3.2 Action : Sensibilisation du personnel périscolaire et du personnel d'accueil de la direction de l'éducation de la Ville de Villeurbanne.

Indicateur :

- Nombre de personnels sensibilisés.

4. Action : Production et diffusion d'un mémo pratique (affiche, QR code renvoyant au site internet du centre LGBTI+) recensant les ressources académiques et départementales à destination des élèves du second degré et des personnels du premier et du second degrés.

Indicateur :

- Vérification annuelle de la bonne diffusion des informations au sein des établissements scolaires au moment de l'envoi annuel du vade-mecum.

5. Action : Rendre les formulaires administratifs des Villes de Lyon de Villeurbanne, dans le sillage d'un travail déjà réalisé, inclusif pour les familles homoparentales et les personnes transgenres et non binaires afin de prendre en compte la pluralité des familles.

Indicateur :

- Généralisation des formulaires inclusifs.



SPORT

2. SPORT

Acteurs :

Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne, Préfecture, DRAJES, associations, Université Lyon 1 Chaire LGBTQI+.

ACTIONS DE COURT TERME :

- 6. Action :** Pendant la période des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris, un emplacement hors les murs sera mis à disposition du centre LGBTQI+ par la ville de Lyon pour installer un stand de sensibilisation.

Indicateur :

- Présence du stand au village paralympique de la ville de Lyon.

- 7. Garantir un héritage politique aux Eurogames2025 en partenariat avec la Chaire LGBTQI+ et avec le soutien de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon et de la Ville de Villeurbanne.**

- 7.1. Action :** Relayer auprès des clubs et soutenir l'organisation des trois séminaires de travail collectifs organisés par la Chaire LGBTQI+ (Minorités sexuelles dans le sport ; Minorités sexuées et de genre dans le sport ; Clubs, personnel et coachs sportifs).

Indicateur :

- Communication et diffusion.

7.2. Action : Relayer et soutenir l'organisation de la conférence de présentation finale des résultats lors des Eurogames2025.

Indicateur :

- Communication et diffusion, présence des pouvoirs publics et politiques lors de l'évènement, affluence de l'évènement.

7.3. Action : Soutenir la production d'outils de sensibilisation autour de la non-discrimination des personnes LGBTI+ dans le sport et assurer leur diffusion auprès des acteurs sportifs.

- Livrable papier intégrant l'enquête sur les personnes trans de Charlie Fabre et Raphaël Szymanski et le guide du Collectif Intersexe et Activiste sur les personnes intersexes.
- Dispositif de sensibilisation clés en main.

Indicateur :

- Création du livrable, communication, diffusion, nombre de sensibilisations programmées.

7.4 Action : Soutien à l'organisation Eurogames sur le territoire notamment par la mise à disposition des infrastructures sportives de la Ville de Lyon et de la Ville de Villeurbanne.

Indicateur :

- Mise à disposition d'infrastructures.

ACTIONS DE LONG TERME :

8. SENSIBILISATION DES ACTEURS DU SPORT

8.1 Action : La Ville de Lyon s'assurera qu'au moins 2 cadres des clubs amateurs subventionnés ou utilisant des infrastructures sportives municipales auront suivi un temps de sensibilisation relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles, évoquant la nécessaire lutte contre les LGBTI+phobies.

La métropole de Lyon demandera dans les dossiers de soutien à ce que les dirigeants d'un club ou d'un comité sportif s'engagent à suivre ce type de formation ou de sensibilisation.

La Ville de Villeurbanne développera un axe spécifique lutte contre les LGBTI+phobies dans le cadre du Label « Sport engagé ».

8.2. Action : La Ville de Lyon et la métropole de Lyon s'engagent à proposer aux clubs volontaires des temps de sensibilisation spécifiques sur la lutte contre les LGBTI+phobies et à l'accueil inclusif.

Indicateur :

- Nombre de clubs formés.

8.3. Action : Mettre en relation les grands clubs sportifs lyonnais (OL, LOU, ASVEL) et villeurbannais et les associations pour un état des lieux de la lutte contre les violences et discriminations LGBTI+phobes dans le sport et promouvoir des actions de formation.

Indicateur :

- Calendrier d'interventions dans les grands clubs.

8.4. Action : Affichage dans les gymnases des villes de Lyon et de Villeurbanne d'une affiche d'information du centre LGBTI+ de Lyon.

Indicateur :

- Diffusion de l'affiche dans l'ensemble des gymnases de Lyon et de Villeurbanne.

9. Action : Exclure des stades les auteurs condamnés pour propos incitant à la haine anti-LGBTI+ en rendant obligatoire, sauf motivation express contraire, la peine complémentaire d'interdiction judiciaire de stade pour les auteurs de propos discriminatoires ou incitant à la haine lors de manifestations sportives.

Indicateur :

- Ne pourra être effectif qu'après le vote de la loi.



3

CULTURE

3. CULTURE

Acteurs :

Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne, Préfecture, DRAC, associations, service des archives, Université Lyon 1 Chaire LGBTQI+, association Mémoires minoritaires .

ACTIONS DE COURT TERME :

- 10. Action :** S'engager à inclure les enjeux LGBTI+ dans les politiques publiques culturelles, par exemple en les intégrant dans les conventions d'objectif.

Indicateur :

- Présence de cette thématique dans les documents cadres des politiques publiques culturelles.

- 11. Action :** Faciliter la mise à disposition de lieux culturels et patrimoniaux du territoire gérés par les collectivités publiques pour l'organisation d'événements LGBTI+.

Indicateur :

- Augmentation du nombre d'événements culturels LGBTI+ dans des lieux culturels et patrimoniaux symboliques.

ACTIONS DE LONG TERME :

12.1 Action : Soutenir des événements culturels LGBTI+ du territoire, par attribution de subventions et /ou relais de communication.

Indicateur État :

Part des événements LGBTI+ financés par des crédits départementaux DILCRAH ou DRAC supérieure ou égale à 30 %.

Indicateur collectivités territoriales :

Communication des montants des subventions accordées à des événements culturels LGBTI+.

12.2 Action : Soutenir la production et la diffusion de recherche et de connaissances scientifiques sur les enjeux LGBTI+ dans la culture.

Indicateur :

- Partenariats entre les pouvoirs publics et la Chaire LGBTQI+.

13. Action : Création d'un centre métropolitain de mémoires et d'archivage militant LGBTI+ porté et piloté par l'association Mémoires minoritaires.

Indicateur :

- Aboutissement du projet pour la mémoire LGBTI+.

A person wearing a white lab coat is shown from the chest down. They have a rainbow-colored wristband on their left wrist. A large, semi-transparent green number '4' is overlaid on the left side of the image, partially covering the lab coat and the wristband. A small white circle is positioned to the right of the number '4', near the wristband.

4

LUTTE CONTRE

LES VULNÉRABILITÉS

– SANTÉ

4. LUTTE CONTRE LES VULNÉRABILITÉS – SANTÉ

Acteurs :

Écoles de médecine, ordre des médecins, HCL, ARS, associations, villes porteuses des contrats locaux de santé, Université Lyon 1 Chaire LGBTQI+.

1. FORMATION

ACTIONS DE LONG TERME :

- 14. Action :** Formation continue du personnel de santé : mieux prendre en charge les personnes LGBTI+.

Indicateur :

- Nombre de personnels hospitaliers ayant suivi la formation e-learning proposée par SOS Homophobie aux HCL.

15. Action : D'ici 2026, pérenniser l'action de formation initiale des futurs professionnels de santé sur l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTI+ et sur la non-discrimination, dès la PASS ou la LAS, qui est l'année commune aux études de santé. Poursuivre la formation continue, pendant l'externat et l'intégrer pour les professionnels de santé, tout au long de la carrière.

Indicateur :

- Intégration de module(s) de formation dans le parcours de tous les étudiants.

16. Action : S'appuyer sur les ordres, les HCL, l'union régionale des professionnels de santé et les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) pour communiquer sur ces formations auprès des professionnels de santé.

Indicateur :

- Nombre de personnes formées.

2. ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

ACTIONS DE COURT TERME :

17. Action : Intégrer à la plaquette d'information un annuaire des associations et des lieux de santé utiles pour les personnes LGBTI+.

Indicateur :

- Mise à disposition de la plaquette dans les lieux de santé.

ACTIONS DE LONG TERME :

18.1 Action : Pour la Ville de Lyon : Assurer le déploiement des actions de lutte contre les discriminations et assurer l'accès aux droits de santé, tel qu'inscrit dans le contrat local de santé de Lyon. Faire notamment le lien avec les CPTS (communauté professionnelles territoriales de santé) dans les arrondissements lyonnais.

18.2 Action : Pour la Ville de Villeurbanne : identifier les discriminations en matière de santé pour les personnes LGBTI+ et intégrer des mesures dans le contrat local de santé de Villeurbanne. Faire notamment le lien avec les CPTS (communauté professionnelles territoriales de santé) à Villeurbanne.

Indicateur :

- Inclure l'accès aux droits et aux soins des personnes LGBTI+ dans le contrat local de santé.

18.3 Action : (pour la ville de Villeurbanne) : Faire remonter les situations des discriminations LGBTI+phobes identifiées sur le territoire villeurbannais auprès des partenaires du présent plan d'action afin de soutenir la mobilisation collective et améliorer leur traitement.

Indicateur :

- Nombre de situations de discriminations LGBTI+phobes présentées.

19 Action : Identifier les besoins en matière de distribution de kits de réduction des risques et dommages (RDRD), que l'ARS transmet via le centre LGBTI+, pour étendre la distribution via les associations.

Indicateur :

- Nombre de kits distribués grâce au relais des associations.
- Rencontres entre les associations, les collectivités et l'ARS pour déployer l'action.

3. LES VULNÉRABILITÉS AUGMENTÉES POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'ASILE, LES RÉFUGIÉ(E)S, LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

ACTIONS DE COURT TERME :

20. Action : Ouverture d'une résidence pour les personnes âgées LGBTI+ à Lyon, « les Audacieuses et les Audacieux », avec le soutien de la ville de Lyon.

ACTIONS DE LONG TERME :

21. Action : Formation des associations qui accueillent des demandeurs d'asile ou des réfugiés LGBTI+, en diffusant notamment le serious game élaboré par le SGAR en lien avec différents acteurs.

Indicateur :

- Nombre de personnes des associations formées.

22. Action : Labellisation « LGBTI+ » de places du Dispositif National d'Asile et en Centres Provisoires d'Hébergement afin d'offrir une protection spécifique et un accompagnement dédié au public LGBTI+ vulnérable et/ou en danger.

Indicateur :

- Nombre de places labellisées dans le Rhône.

23. Action : Travailler à un projet de logement temporaire entre la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône et une association agréée.

Indicateur :

- Identification d'une association et du logement dont elle aura la charge.

A close-up photograph of a man's face, focusing on his right eye and cheek. He has a dark beard and mustache. There is a prominent, dark, bruised area under his right eye. The background is dark and out of focus.

5.

ACCOMPAGNEMENT

DES VICTIMES

5. ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Acteurs :

Commissariats et les brigades de gendarmerie, avec leurs référents, le procureur de la République, la préfecture, la police municipale de Lyon et de Villeurbanne, Maisons de justice et du droit, intervenants sociaux dans les commissariats et les brigades de gendarmerie.

1. MIEUX ACCOMPAGNER LE PUBLIC LGBTI+, VICTIME D'ACTES DE VIOLENCE

ACTIONS DE COURT TERME :

24.1. Action : Assurer la confidentialité pour les victimes qui viennent déposer plainte. Permettre à la victime de signifier son besoin d'un lieu confidentiel, par le dispositif des « pastilles » en commissariat ou en gendarmerie par la mise à disposition d'une tablette permettant à chaque victime présentant une sensibilité particulière de porter à la connaissance du chargé d'accueil sa situation spécifique en toute discrétion.

S'assurer que la victime puisse être accompagnée d'une tierce personne (un représentant associatif par exemple) si celle-ci en fait la demande.

Indicateur :

- Retour des associations et des référents police et gendarmerie sur la prise en charge des victimes dans les commissariats et les brigades de gendarmerie.

24.2 Action : Diffuser l'application MaSécurité (www.masecurite.interieur.gouv.fr) garantissant 24H/24H et 7J/7J la prise en charge anonyme et personnalisée de chaque requérant (la mise en place de tablettes au sein des unités de Gendarmerie ne s'est pas encore généralisée et l'emploi de pastilles colorées ne peut garantir à elle seule la discrétion et la prise en charge adaptée attendues par les victimes).

L'application offre également la possibilité à chacun de bénéficier d'un tchat avec un gendarme ou un policier ou encore d'obtenir des renseignements sur l'accès aux droits (accompagnement d'un tiers, récépissé de dépôt de plainte, ISCG...).

25. Action : Information des associations sur le rôle de l'intervenant social au sein des commissariats et brigades de gendarmerie du territoire ainsi que sur les actions proposées par les Maisons de Justice et du Droit.

Indicateur :

- transmission de la liste des intervenants sociaux et des permanences d'accès au droit dans les Maisons de justice et du droit aux associations.

ACTIONS DE LONG TERME :

26.1 Action : Accompagner les victimes LGBTI+ de violences intra-familiales, en synergie avec les acteurs qui travaillent déjà sur les violences intra-familiales.

Faire le lien entre le groupe de travail sur les violences intra-familiales animé par la Métropole à Villeurbanne et les associations LGBTI+.

Indicateur :

- Nombre de victimes accompagnées par les associations.

26.2 Action : Renforcer le lien entre les associations présentes au tribunal de Lyon (Le Mas et VIFFIL) et les associations LGBTI+, afin de mieux accompagner les victimes d'actes LGBTIphobes, d'identifier certaines problématiques spécifiques et faciliter les éventuelles constitutions de partie civile des associations LGBTI+.

Indicateur :

- Liens entre ces deux secteurs associatifs pour accompagner au mieux les victimes.

27. Action : Sensibilisation des policiers municipaux de Lyon et Villeurbanne.

Indicateur :

- Nombre de policiers municipaux formés.

28. Action : Actions de sensibilisation menées dans les commissariats ou brigades identifiés au préalable à l'occasion d'échanges entre les associations, les référents PN-GN et les intervenants sociaux.

Indicateur :

- Nombre d'actions menées.

2. SÉCURISER LES ÉVÉNEMENTS LGBTI+ SIGNALÉS

29 Action : Lutter contre les actes LGBTI+phobes en identifiant les événements à risque. Les associations peuvent informer la préfecture et les forces de l'ordre de la tenue d'événements qu'elles considèrent à risque pour les personnes de la communauté.

En cas de risques de troubles à l'ordre public, le signalement peut être fait à la préfecture via l'adresse mail :

pref-bureau-operation-pdsd@rhone.gouv.fr

Indicateur :

- Désigner un canal privilégié au sein de la préfecture.

3. ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGES ENTRE LES RÉFÉRENTS DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE NATIONALES ET LES ASSOCIATIONS

ACTIONS DE LONG TERME :

30 Action : Identifier au sein de la police et de la gendarmerie nationales les référents départementaux LGBTI+ qui sont les interlocuteurs privilégiés des associations.

Indicateur :

- Organiser des temps d'échanges avec les référents accueil identifiés au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

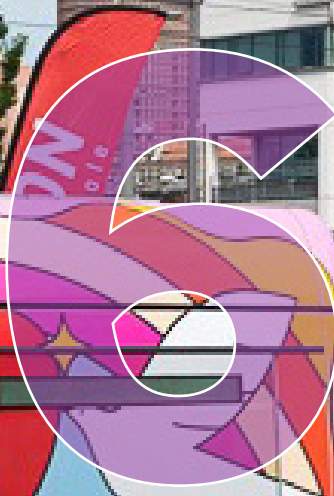
4. APPORTER UNE RÉPONSE RÉPRESSIVE AUX AGRESSEURS

ACTIONS DE COURT TERME :

31 Action : Entretenir un lien privilégié entre les associations et le magistrat référent « lutte contre les discriminations » au sein du parquet de Lyon, afin de permettre aux associations qui le demandent d'être informées des poursuites et des classements sans suite relatifs aux procédures dans lesquelles ces associations ont procuré une assistance à la victime et d'être également régulièrement informées du contenu et des modalités de mise en œuvre de la politique pénale du parquet en cette matière.

Indicateur :

- Nombre de réponses aux demandes de suivi de la plainte.



COMMUNICATION ET ACTIONS TRANSVERSES

6. COMMUNICATION ET ACTIONS TRANSVERSES

Acteurs :

Signataires de la convention.

32. Action : Pilotage de la convention, deux réunions annuelles pour chaque thématique, une réunion plénière avec les signataires de la convention, mettre à disposition un annuaire partagé des acteurs.

Indicateurs :

- Nomination d'un référent par groupe de travail qui est en charge de l'animation de celui-ci.
- Diffusion d'un document unique de suivi utilisé par tous les groupes de travail.

33. Action : Élargir les signataires de la convention, pour que d'autres acteurs puissent rejoindre la dynamique et travailler pour mettre en place les actions du présent plan d'action.

Indicateur :

- Ouverture à d'autres acteurs et augmentation du nombre de signataires.

34 Action : Mise à jour et diffusion de la plaquette d'information à destination du public.

Indicateur :

- Diffusion par une affiche avec le QR code renvoyant au centre LGBTI+ de Lyon, dans les établissements scolaires, lieux de santé, commissariats et brigades de gendarmerie, etc .

35.1 Action : Organiser un événement symbolique à la Préfecture dans les grands salons, gala ou autre proposition émanant des associations, pour rassembler autour de ces sujets.

Indicateur :

- Réalisation d'un événement au cours des trois années de la convention.

35.2 Action : Engagement de la Ville de Lyon à mettre à disposition les salons de l'Hôtel de Ville pour recevoir le bal des fiertés à l'occasion du mois des fiertés.

Indicateur :

- Organisation du bal des fiertés dans les salons de l'Hôtel de Ville.

36 Action : Poursuite des campagnes d’affichage de sensibilisation du grand public à la lutte contre les LGBTI+phobies sur les panneaux d’affichage de la Métropole et des communes volontaires.

Indicateur :

- Une édition chaque année.

37 Action : Mettre en place une communication officielle, pour donner de la visibilité aux actions prévues dans ce plan et communiquer sur les **résultats obtenus** (via des communiqués de presse, des actions de communications ciblées, etc.)

38.1 Action : Mise en œuvre pour les agents d’administration territoriale de l’Etat de la circulaire du 20 juin 2023 relative à la prise en compte de la diversité des familles et au respect de l’identité des personnes transgenres dans la fonction publique de l’État.

38.2 Action : Action de formation des agents de l’administration territoriale de l’État.

Indicateur :

- Nombre d’agents formés.

Fabienne BUCCIO,

Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône

Thierry DRAN,

Procureur de la République de Lyon

Jérôme BOURNE BRANCHU

Directeur académique des services de l'Éducation
nationale du Rhône

Michèle PICARD

Vice-Présidente de la Métropole de Lyon

Grégory DOUCET,

Maire de Lyon

Cédric VAN STYVENDAEL,

Maire de Villeurbanne

Aymeric MARTIN,

Président du Centre LGBTI+ de Lyon

Emilie LENGARD,

Présidente de l'association CARGO

Valentin BROUTTIER,

Ingénieur de recherche et chef de projet
Chaire LGBTQI+, Université Claude Bernard Lyon 1

Jérémie VOSLION

Délégation de Lyon de SOS Homophobie

Camille GAMEL,

Co-présidente de Mémoires Minoritaires

Le 12 novembre 2024

CONTACT :

Préfecture du Rhône
Cabinet de Madame la Préfète de région :
pref-dircab-pref69@rhone.gouv.fr

